

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 7 février 2023, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

• **12310, place Philippe-Panneton – Lot numéro 1 056 956 - District de Rivière-des-Prairies :**

- Permettre une marge avant de 4,38 mètres entre le bâtiment et la limite de propriété plutôt que de 5,5 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 88).

• **12535, rue René-Lévesque – Lot numéro 1 262 143 - District de Pointe-aux-Trembles :**

- Permettre une marge avant de 5,82 mètres entre le bâtiment et la limite de propriété plutôt que de 6 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 88).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 19 janvier 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat